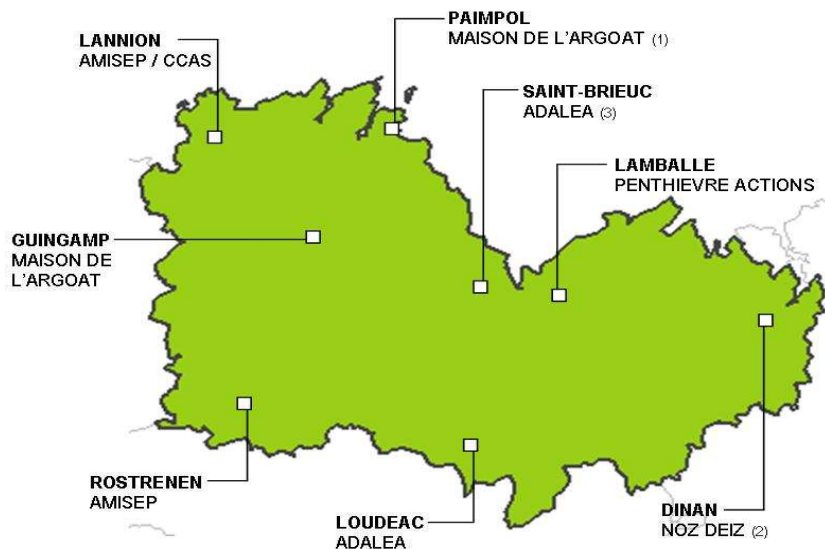


Coordonnées des structures relais SIAO 22



pour les personnes sans-abri ou mal logées



- (1) Paimpol : participation du CCAS aux évaluations des personnes hébergées dans le cadre de l'urgence dans les locaux gérés par le CCAS
- (2) Dinan : participation du CCAS aux évaluations des personnes hébergées dans le cadre de l'urgence dans les locaux gérés par le CCAS
- (3) Saint-Brieuc : participation du Trait d'Union aux évaluations des personnes hébergées au Trait d'Union (abri de nuit de la ville de St Brieuc)



Service Intégré de l'Accueil & de l'Orientation des Côtes d'Armor

La création de ce service a pour objectifs d'améliorer les modalités de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées et de permettre à toute personne dans le besoin d'accéder à un lieu d'hébergement ou de logement temporaire, de bénéficier d'une évaluation de sa situation et d'une orientation vers une solution adaptée.

Dans le département des Côtes d'Armor, le **SIAO 22** est :

Piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), sous l'autorité du préfet

Géré par l'association ADALEA (opérateur SIAO 22)

Organisé autour de coordinations territoriales (structures relais SIAO 22) associant les différentes structures qui gèrent des places d'hébergement sur le Département.

SAINT-BRIEUC
ADALEA
Tél : 02 96 68 30 50

DINAN
NOZ DEIZ
Tél : 02 96 87 32 10

ROSTRENEN
AMISEP
Tél : 02 96 48 15 33

GUINGAMP-PAIMPOL
MAISON DE L'ARGOAT
Tél : 02 96 40 17 40

LAMBALLE
PENTHIEVRE ACTIONS
Tél : 02 96 31 34 77


LOUDEAC
ADALEA
Tél : 02 96 28 04 35


LANNION
AMISEP Tél : 02 96 48 15 33
CCAS Tél : 02 96 46 13 22


ADALEA Opérateur du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
50, rue de la corderie 22000 Saint-Brieuc | Tél : 02.96.68.30.51 | Fax : 02.96.68.30.57
siao22@adalea.fr | www.adalea.fr


Siao22 Siao22 Siao22 Siao22 Siao22 Siao22 Siao22 Siao22Siao22 Siao22

Le SIAO 22 vise à :

 **Simplifier vos démarches d'accès à un hébergement ou à un logement temporaire** : vous n'aurez plus à solliciter chaque structure d'hébergement, vous formulerez une seule demande auprès du SIAO 22 qui se chargera, de son côté, de faire le rapprochement avec les offres d'hébergement disponibles du département.

 **Traiter avec équité toutes les demandes** : chaque personne disposera du même traitement de sa demande quelque soit le lieu où elle la fera sur le département.

 **Coordonner les différents acteurs**, de la veille sociale jusqu'au logement, en facilitant, la fluidité entre l'hébergement et l'accès au logement.

 Participer à la **constitution d'observatoires locaux** afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées.

Vous êtes sans domicile ou risquez de l'être. Vous êtes par exemple dans une des situations suivantes :


Vous vivez une situation de violence conjugale et vous recherchez une solution d'hébergement

Vous êtes hébergé par l'intermédiaire du 115, vous êtes en hébergement d'urgence

Vous souhaitez engager des démarches de recherche d'hébergement ou de logement temporaire

Vous souhaitez avoir des informations sur les dispositifs d'hébergement ou de logement temporaire existants

Le SIAO 22 va vous Permettre :

 **De bénéficier d'une évaluation de votre situation au regard de votre parcours vers l'hébergement ou le logement temporaire.**

Cette évaluation se déroulera sous la forme d'un entretien individuel auprès d'un professionnel d'une structure relais SIAO 22 qui vous aidera à identifier le type d'hébergement ou de logement temporaire qui correspondra le mieux à votre situation.


 **De réduire vos démarches et de vous orienter en fonction de vos besoins**


Informations Pratiques

Toute demande d'hébergement ou de logement temporaire

(Dispositifs Etat tels que CHRS, ALT, Places de stabilisation et à partir de 2013: Maisons relais et Résidences accueil)

est traitée par le SIAO 22 et est soumise à un entretien auprès d'un professionnel d'une structure relais SIAO 22

 Les professionnels des structures relais SIAO 22 vous reçoivent sur rendez-vous. Il vous suffit, pour cela de les contacter par téléphone (voir leurs coordonnées téléphoniques au dos de la plaquette)

 Un dossier est alors complété avec le professionnel qui le transmettra, avec votre accord, au SIAO 22 pour un passage en Commission.